

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 5 OCTOBRE 2021 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Cathy Roy, présente  
La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente  
Le conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, présent  
La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente  
Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent  
Le conseiller Monsieur Maxime Désilets, présent

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

-----

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
  - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
  - 5.2 Conseil municipal - Nouveaux élus
    - 5.2.1 Lettre de remerciements aux anciens élus (résolution)
    - 5.2.2 Nomination maire suppléant (résolution)
    - 5.2.3 Autorisation signature des chèques et documents (résolution)
    - 5.2.4 Ordinateurs portables pour les élus (résolution)
    - 5.2.5 Formation obligatoire « Éthique et déontologie des élus (résolution)
    - 5.2.6 Rencontre avec Me Reynolds : Rôles et responsabilités (résolution)
  - 5.3 Élection à la préfecture de la MRC du Haut-Saint-François (information)
  - 5.4 Finance :
    - 5.4.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 7 septembre 2021 selon le règlement 407-12 (résolution)
    - 5.4.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de septembre 2021 et comptes courants à payer (résolution)
    - 5.4.3 Engagement de dépenses (résolution)
    - 5.4.4 Rapport de la situation financière au 30 septembre 2021 (dépôt)
  - 5.5 Règlement / projet / avis de motion / adoption
    - 5.5.1 Dépôt de projet et avis de motion – Modification du règlement de construction 351-06 (résolution)
    - 5.5.2 Dépôt de projet et avis de motion – Modification du règlement sur les permis et certificats 352-06 (résolution)
    - 5.5.3 Consultation publique
  - 5.6 Modification de la date de l'atelier du mois d'octobre (résolution)
  - 5.7 Approbation de la liste de documents à détruire et leur destruction par le Directrice générale (résolution)
  - 5.8 Infotech : achat de banque d'heures pour soutien technique et mise à jour (résolution)
  - 5.9 Hôtel de Ville

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021**

- 5.9.1 Réparation de l'éclairage dans divers locaux (résolution)
- 5.9.2 Achat d'un mini-frigo pour la salle du conseil (résolution)
- 5.10 Offre de service pour plastifier le passeport vaccinal (résolution)
- 5.11 Remerciements à l'Honorable J. Michel Doyon Lieutenant-gouverneur pour sa présence à Scotstown pour la remise de la Médaille à Madame Nicole Gagné (résolution)
- 5.12 Participation financière pour Jour du Souvenir (couronne) (résolution)
- 5.13 Cité école Louis-Saint-Laurent – Activité de financement (résolution)
- 5.14 Formations, colloques, rencontres, visioconférences, webinaire au cours du mois d'octobre 2021 (résolution)
  - 5.14.1 6 octobre 2021 : CIUSSSE-CHUS : Présenter l'équipe du service d'organisation communautaire et son rôle
  - 5.14.2 8 octobre 2021 : Comité directeur pour le Parc régional du Marécage des Scots
  - 5.14.3 12, 13 et 14 octobre : GOGESAF : Colloque Tous en action pour la Saint-François – 25\$
  - 5.14.4 12 octobre 2021 : Soirée pour remise du certificat épargne-étude nouveau-né 2020 et soirée reconnaissance aux finissants
  - 5.14.5 18 octobre 2021 : Comité Vitalisation FRR4 -MRC HSF
  - 5.14.6 20 octobre 2021 : Espace Muni : Aménager des rues conviviales et sécuritaires pour les personnes âgées

**6. Sécurité publique**

- 6.1 Incendie
  - 6.1.1 Demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires (résolution)
  - 6.1.2 Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 3 au 9 octobre 2021 – Tournée pour la vérification des détecteurs de fumée (résolution)
  - 6.1.3 Candidat pompier : Pierre-Luc Beaulieu (La Patrie) (résolution)
  - 6.1.4 Caserne : seuil de la porte - réparation : ciment (résolution)
  - 6.1.5 Budget pour distribution de friandises à l'Halloween (résolution)
  - 6.1.6 Centrale d'appel d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) – Facture pour frais COVID (résolution)
  - 6.1.7 Renouvellement entente avec la Croix Rouge (résolution)
  - 6.1.8 Municipalité de Notre-Dame-des-Bois – Demande d'entraide incendie du 5 au 9 octobre (résolution)

**7. Voirie**

- 7.1 Rue Hope
  - 7.1.1 Achat de tourbe (résolution)
  - 7.1.2 Entériner l'achat de gravier et terre : rue Hope : accotements de la rue et pelouse (résolution)
  - 7.1.3 Accepter les coûts des travaux et demande de remboursement au MTQ (résolution)
  - 7.1.4 Déneigement des cours de l'Hôtel de Ville et du garage municipal/caserne incendie (reprise de décision)

**8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

- 8.1 Programme TECQ et PRIMEAU : vérification par caméra (résolution)
- 8.2 Demande à Hydro Québec – Vérification de la tension au poste chlore (résolution)
- 8.3 Frais pour branchement d'une entrée de service : Lot 4774112 – Frais : location machinerie, service de plombier, fournitures (résolution)
- 8.4 Nettoyage du réseau d'aqueduc : du 18 au 20-10-2021 / du réservoir d'eau : 21-10-21 (information)
- 8.5 Contrat pour exploitation des réseaux municipaux (résolution)

**9. Aménagement, urbanisme et développement**

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021**

- 9.1 Services d'inspecteur en bâtiment pour la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden (reporté)
- 9.2 Nomination des personnes autorisées aux fins d'application des règlements d'urbanisme, des dispositions relatives aux nuisances et des règlements liés à l'environnement à l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et autorisation d'émettre des constats d'infraction au nom de la Municipalité (résolution)
- 9.3 Attribution numéro civique : 134 rue de Ditton (lot : 4 774 112) (résolution)
- 9.4 Plan d'action 2020-2024 (FRR) par la SDSH : date prévue pour dépôt (résolution)

**10. Loisir et culture**

- 10.1 Bâtiment occupé par La Relève du Haut-St-François : estimation pour réparation éclairage (résolution)
- 10.2 Entériner le perron de l'entrée pour le local de la patinoire en ciment (résolution)
- 10.3 Comité Loisirs Hampden-Scotstown : Fête de l'Halloween et concours de décoration de maison (information)
- 10.4 Dossier : rénovation de cuisine (Hôtel de Ville) (résolution)

**11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia**

- 11.1 \_\_\_\_\_
- 11.2 \_\_\_\_\_
- 11.3 \_\_\_\_\_

**12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

**13. Fin de la rencontre (résolution)**

-----

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Les mises en candidature pour les élections municipales se terminaient le 1<sup>er</sup> octobre dernier et toutes les personnes ont été élus par acclamation dont quatre (4) nouveaux élus.

Monsieur Désilets souhaite également la bienvenue aux personnes présentes.

La séance est publique.

**2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**2021-10-445**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis est accepté tel que remis.

**ADOPTÉE**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil avaient reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre lors de l'atelier du 28 septembre 2021;

ATTENDU QUE le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents le 7 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2021-10-446

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et qu'il soit adopté.

**ADOPTÉE**

**4. Période de questions : sujets divers**

Une citoyenne présente à la séance s'informe pour savoir si elle peut disposer de gallons de peinture vides au garage municipal. Des informations seront prises auprès de l'écocentre ou de l'entreprise responsable de la collecte des peintures récupérées.

Elle explique qu'une roue de son bac roulant pour les déchets a été brisée lors d'une collecte. Un suivi sera fait avec les pièces que la ville a en inventaire ou si ce n'est pas le même genre de pièces, une démarche sera faite pour la possibilité d'acquérir les bonnes pièces.

**5. Administration et finances**

**5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)**

La conseillère Madame Cathy Roy explique qu'elle a assisté à une rencontre du comité Loisirs Hampden-Scotstown et des activités sont organisées pour l'Halloween le 30-10-2021.

Le conseiller Monsieur Martin Valcourt donne les informations au sujet des travaux de pavage effectués sur la rue Hope.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, indique que la saison du Camping de la rivière étoilée se termine à l'Action de grâce et que le Petit Écossais ferme également la même date.

**5.2 Conseil municipal - Nouveaux élus**

**5.2.1 Lettre de remerciements aux anciens élus (résolution)**

Considérant que la période des mises en candidature pour les élections municipales prévues le 7 novembre se déroulait du 17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021;

Considérant que Madame Sylvie Dubé, mairesse et Madame Noëlle Hayes, conseillère ainsi que Monsieur Gilles Valcourt, conseiller, ont terminé leur mandat le 1<sup>er</sup> octobre dernier à la suite des mises en candidatures et de l'assermentation des nouveaux membres du conseil;

Considérant que ces personnes ont participé en tant qu'élus au cours des quatre dernières années au développement de la Ville de Scotstown et que leur implication à divers projets a pu procurer plusieurs services à la population et un soutien important aux organismes;

2021-10-447

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal souhaite souligner leur contribution importante au sein du conseil municipal et une lettre de remerciement leur est transmise.

**ADOPTÉE**

**5.2.2 Nomination maire suppléant (résolution)**

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil municipal peut désigner un conseiller comme maire suppléant pour la période qu'il détermine;

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant ou tout autre conseiller peut représenter la Ville lors des assemblées régulières ou spéciales du conseil de la MRC du Haut-Saint-François en cas d'absence du maire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un substitut au maire lorsque celui-ci ne peut assister aux séances du conseil de la Ville de Scotstown et de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSÉQUENCE,

**2021-10-448**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la conseillère madame Cathy Roy soit nommée mairesse suppléante jusqu'à la séance de janvier 2022;

QUE madame Cathy Roy, mairesse suppléante de la Ville de Scotstown soit nommée substitut au maire, monsieur Marc-Olivier Désilets, lors des séances du conseil de la MRC du Haut-Saint-François, et ce, jusqu'à la séance de janvier 2022.

**ADOPTÉE**

**5.2.3 Autorisation signature des chèques et documents (résolution)**

Entendu les changements survenus au sien des élus municipaux à la suite de la fin des mises en candidatures des élections municipales 2021;

**2021-10-449**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le maire et la directrice générale soient les représentants de la Ville de Scotstown à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse.

Que ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Ville de Scotstown :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utiles pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La directrice générale exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la Ville de Scotstown :

- faire les dépôts, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la ville.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Le Maire et la directrice générale sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du maire ou du maire suppléant ainsi que la signature de la directrice générale doivent toujours paraître.

En l'absence du maire, la mairesse suppléante est autorisée à signer.

QUE madame Cathy Roy, mairesse suppléante soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown, les chèques et toutes autres pièces justificatives qui sont ou peuvent être requises à la Caisse Desjardins des Hauts-Boisé en l'absence du maire.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la ville reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation.

Les pouvoirs mentionnés dans cette résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

**ADOPTÉE**

**5.2.4 Ordinateurs portables pour les élus (résolution)**

Considérant que la situation engendrée par la pandémie de la COVID-19 qui prévaut depuis le mois de mars 2020 a modifié les moyens de communication entre les élus municipaux et que plusieurs rencontres se déroulent en visioconférence;

Considérant qu'il y a de plus en plus de dossiers à traiter et que les membres du conseil doivent avoir en main les documents reliés à la prise de décision quelques jours avant les séances du conseil;

Considérant la quantité de dossiers à traités impliquent l'augmentation de papier utilisés et que les membres du conseil souhaitent mettre en place des initiatives pour protéger l'environnement tout en diminuant les coûts d'achat de papeterie en plus des coûts d'impression;

Considérant que la Ville de Scotstown avait fait l'achat de quelques ordinateurs portables au cours des derniers mois pour quatre (4) membres du conseil;

Considérant que des nouveaux membres du conseil sont en poste en raison de leur nomination par acclamation le 1<sup>er</sup> octobre 2021;

**2021-10-450**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un (1) ordinateur portable avec une mallette de transport, une souris et l'installation d'Office 365 auprès de l'entreprise Solutek (East Angus) aux montants suivants :

Ordinateur : 649,99 \$ plus les taxes;

Préparation et optimisation : 50 \$ plus les taxes;

Souris : 19 99 \$ plus les taxes;

Mallette de transport : 54,99 \$ plus les taxes;

Avec installation d'Office 365;

Que les deux (2) ordinateurs repris des anciens élus soient vérifiés et nettoyés par l'entreprise Solutek (East Angus) ;

Que les deux ordinateurs déjà en possession et le nouvel ordinateur acquis seront remis aux membres du conseil suivants : les conseillères Mesdames Elisabeth Boil et Marjolaine Guillemette ainsi que le conseiller, Monsieur Jérémy Beauchemin.

Ces ordinateurs sont la propriété de la Ville de Scotstown et pourront être utilisés par ces personnes durant leur mandat d'élus municipaux pour leur travail au sein du conseil municipal.

**ADOPTÉE**

**Utilisation de portable personnel et frais**

Considérant que certains élus sont disposés à utiliser leurs ordinateurs portables personnels dans leurs fonctions d'élus évitant à la ville des frais d'acquisition, mise à jour et d'entretien d'ordinateurs;

Considérant qu'ils s'engagent à maintenir leurs ordinateurs et les modules d'exploitation à jour;

**2021-10-451**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown fixe une allocation mensuelle au montant de 25 \$ pour l'utilisation des ordinateurs portables personnels à Messieurs Marc-Olivier Désilets, maire et Maxime Désilets, conseiller.

**ADOPTÉE**

**5.2.5 Formation obligatoire « Éthique et déontologie des élus (résolution)**

Considérant que tout membre d'un conseil municipal doit, dans les six mois de son mandat, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matières municipale*;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-10-452**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution;

Que le conseil de la Ville de Scotstown autorise l'inscription des conseillères, Mesdames Elisabeth Boil et Marjolaine Guillemette et les conseillers, Messieurs Jérémy Beauchemin et Maxime Désilets à la formation Éthique et déontologie de la Fédération québécoise des municipalités du Québec;

Le coût fixé par personne, plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais de déplacement ou tous autres frais relatifs à la formation, sur présentation des pièces justificatives sont aux frais de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**5.2.6 Rencontre avec Me Reynolds : Rôles et responsabilités (résolution)**

Considérant la nomination de nouveaux élus au sein du conseil municipal;

Considérant qu'il est opportun d'offrir le plus d'informations aux nouveaux élus sur leurs rôles et responsabilités au sein d'un conseil municipal et leurs fonctions d'élus;

Considérant qu'il est opportun que les anciens élus bénéficient également de cette rencontre ainsi que la directrice générale pour profiter des derniers changements que le gouvernement a mis en place;

**2021-10-453**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la tenue d'une rencontre animée par Me Stéphane Reynolds, conseiller juridique de la Ville de Scotstown pour offrir des informations sur le système municipal québécois, ses lois et ses règlements.

Que cette explique les rôles de l'élus, ses fonctions, ses devoirs et ses responsabilités ainsi que les rôles et responsabilités des gestionnaires de la municipalité en plus du fonctionnement du conseil municipal, les procédures de séance et les mécanismes de prise de décision.

Cette rencontre présente aura lieu à Scotstown.

**ADOPTÉE**

**5.3 Élection à la préfecture de la MRC du Haut-Saint-François (information)**

La directrice générale explique que des élections auront lieu au sein de la préfecture de la MRC du Haut-Saint-François.

Étant donné qu'il n'y a pas de scrutin pour la Ville de Scotstown, les frais de la tenue des journées pour le vote par anticipation le 31 octobre et le scrutin du 7 novembre seront défrayés au complet par la MRC incluant la rémunération du personnel électoral pour la commission de révision et toutes les fournitures.

La directrice générale est d'office la présidente d'élection doit recruter le personnel électoral et leur offrir une formation plus la responsabilité de différentes tâches pour des avis publics, réservation d'un local, etc.

**5.4 Finance :**

**5.4.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 7 septembre 2021 selon le règlement 407-12 (résolution)**

2021-10-454

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte les dépenses et que le dépôt de la liste est reporté à la prochaine séance.

**ADOPTÉE**

**5.4.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de septembre 2021 et comptes courants à payer (résolution)**

2021-10-455

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le paiement des comptes est accepté pour éviter des frais et que la liste sera remise pour entériner lors d'une prochaine séance.

**ADOPTÉE**

**5.4.3 Engagement de dépenses (résolution)**

2021-10-456

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte les dépenses et que le dépôt de la liste est reporté à la prochaine séance.

**ADOPTÉE**

**5.4.4 Rapport de la situation financière au 30 septembre 2021 (dépôt)**

2021-10-457

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le rapport a été remis aux membres du conseil à l'atelier du 28 septembre et qu'il sera remis aux nouveaux membres du conseil lors de la prochaine séance.

**ADOPTÉE**

**5.5. Règlement / projet / avis de motion / adoption**

**5.5.1 Dépôt de projet et avis de motion – Modification du règlement de construction 351-06 (résolution)**

2021-10-458

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement est par les présentes donné par monsieur le conseiller Monsieur Maxime Désilets qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, il adoptera ou fera adopter un règlement modifiant le l'article



3.3 du règlement de construction numéro 351-06 de la Ville de Scotstown, dans le but de modifier le montant des amendes. Un projet de règlement est déposé.

**5.5.2 Dépôt de projet et avis de motion – Modification du règlement sur les permis et certificats 352-06 (résolution)**

2021-10-459

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement est par les présentes donné par monsieur le conseiller Monsieur Martin Valcourt qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, il adoptera ou fera adopter un règlement modifiant le l'article 3.5 du règlement de permis et certificats numéro 352-06 de la Ville de Scotstown, dans le but de modifier le montant des amendes. Un projet de règlement est déposé.

**5.5.3 Consultation publique**

CONSIDÉRANT l'adoption, le 5 octobre 2021, du Premier projet de Règlement n° 492-21 modifiant le Règlement de construction 351-06 afin de modifier l'article 3.3 relatif au montant des amendes ;

CONSIDÉRANT l'adoption, le 5 octobre 2021, du Premier projet de Règlement n° 493-21 modifiant le Règlement de construction 352-06 afin de modifier l'article 3.5 relatif au montant des amendes ;

2021-10-460

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

DE tenir une assemblée publique aux fins de consultation du Premier projet de règlement n° 492-21 modifiant le règlement de construction numéro 351-06 et du Premier projet de règlement n° 493-21 modifiant le permis sur les permis et certificat 352-06 le 2 novembre 2021 à 18 h 30.

**5.6 Modification de la date de l'atelier du mois d'octobre (résolution)**

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François tient un atelier de travail le 26 octobre 2021 pour le budget 2022 et que les maires sont invités à cette rencontre;

Considérant que les ateliers du conseil municipal de la Ville de Scotstown ont lieu ordinairement le dernier mardi du mois et que le 26 octobre prochain coïncide avec l'atelier prévu de la MRC du Haut-Saint-François;

2021-10-461

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'atelier du conseil municipal de la Ville de Scotstown prévu le 26 octobre est déplacé à jeudi 28 octobre 2021 à 18 h 30.

**ADOPTÉE**

**5.7 Approbation de la liste de documents à détruire et leur destruction par la Directrice générale (résolution)**

Attendu que l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Attendu que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

Attendu que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Attendu que l'article 85 de la Loi sur les Cités et villes stipule que le conseil doit toujours avoir un fonctionnaire ou employé de la municipalité préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Ce fonctionnaire ou employé est appelé greffier;

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021**

Attendu que l'article 86 de cette même loi, le bureau du greffier est établi au lieu où se tiennent les séances du conseil, ou à toute autre place fixée par résolution du conseil;

Attendu que l'article 87 de cette même loi indique que le greffier a la garde des livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers appartenant à la municipalité, ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la municipalité;

Attendu que l'article 88 de cette même loi énonce que le greffier ne peut se dessaisir de la possession d'aucune de ces choses sans la permission du conseil ou l'ordre d'un tribunal;

Attendu que la Directrice générale de la Ville de Scotstown est d'office la fonctionnaire nommée responsable de la garde des archives et documents et qu'elle ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

Attendu l'adoption de la résolution 2012-10-736 par le conseil le 2 octobre 2012 désignant Madame Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

**2021-10-462**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par le personnel de l'administration municipale datée du 24 septembre 2021 et d'autoriser la Directrice générale à procéder à la destruction de ces documents décrits à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Années visées</b>
207-110	Accusé réception des prévisions budgétaires et du rapport financier	1998 et 1999
207-121	Hydro Québec : Factures et talons de chèque	1994 à 2015
207-121	Bell : Factures et talons de chèque	1993 à 2015
207-121	MRC du Haut-St-François : Factures et talons de chèque	1993 à 2015
207-121	Factures diverses et talons de chèque moins de 1 000 \$	1993 à 2015
303-140	Documents assurances collectives (Pierre Legendre)	1989

**ADOPTÉE**

**5.8 Infotech : achat de banque d'heures pour soutien technique et mise à jour (résolution)**

ATTENDU QUE l'administration municipale utilise les modules de comptabilité de la firme Infotech;

ATTENDU QUE la banque d'heures pouvant servir pour de l'aide technique lors de la taxation et autres services est épuisée;

ATTENDU QU'une banque d'heures nous fait profiter d'un tarif avantageux.

**2021-10-463**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown fasse l'achat d'une banque d'heures de vingt-six (26) heures auprès de la compagnie Infotech visant l'utilisation des logiciels SYGEM.

Cette banque d'heures de durée illimitée; c'est-à-dire, aucune date d'échéance pour l'épuisement des 26 heures au montant de 1 960 \$ plus les taxes.

**ADOPTÉE**

**5.9 Hôtel de Ville**

**5.9.1 Réparation de l'éclairage dans divers locaux (résolution)**

Considérant que certains systèmes d'éclairage dans divers locaux de l'Hôtel étaient défectueux;

**2021-10-464**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les travaux effectués il y a quelques jours pour la réparation de système d'éclairage dans divers locaux de l'Hôtel de Ville par l'entreprise Philippe Mercier électricien (Lac-Mégantic).

**ADOPTÉE**

**5.9.2 Achat d'un mini-frigo pour la salle du conseil (résolution)**

Considérant que le conseil municipal a de nombreuses rencontres et réunions dans la salle du conseil municipal;

Considérant qu'il y a également des rencontres avec des invités d'instances publiques, de divers organismes régionaux et des municipalités environnantes;

Considérant qu'il est de mise d'offrir certains breuvages lors des rencontres, tel que café;

**2021-10-465**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil autorisent l'achat d'un mini-réfrigérateur neuf pour la salle du conseil qui servira à conserver des denrées telles que du lait pour le café, eau minérale, etc.

Que cet achat soit fait auprès de l'entreprise Lux Jacques, Électroménagers de Dudswell.

**ADOPTÉE**

**5.10 Offre de service pour plastifier le passeport vaccinal (résolution)**

Entendu que le conseil municipal souhaite offrir divers services à la population;

Entendu qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, les gens doivent posséder un passeport vaccinal pour leur permettre d'accéder à différents lieux;

Entendu que ledit passeport vaccinal peut être plastifié pour faciliter la durabilité;

Entendu que l'administration municipale a fait l'acquisition d'une plastifieuse;

**2021-10-466**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'un service gratuit de plastification du passeport vaccinal soit offert à la population de Scotstown.

Ce service sera offert par les employées administratives de la ville sur les mêmes heures d'ouverture que la bibliothèque municipale le vendredi avant-midi.

**ADOPTÉE**

**5.11 Remerciements à l'Honorable J. Michel Doyon Lieutenant-gouverneur d'être venu à Scotstown pour la remise de la Médaille à Madame Nicole Gagné (résolution)**

Attendu la présentation de la candidature de Madame Nicole Gagné pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouvernement du Québec, volet aîné;

Attendu que lors de la cérémonie hommage à Madame Gagné le 1<sup>er</sup> octobre dernier pour lui remettre la Médaille du lieutenant-gouverneur, l'Honorable J. Michel Doyon, Lieutenant-gouverneur était présent à la cérémonie;

2021-10-467

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil remercient sincèrement l'Honorable J. Michel Doyon, Lieutenant-gouverneur, d'être venu à Scotstown le 1<sup>er</sup> octobre dernier et tiennent à lui exprimer leur fierté d'avoir pu le recevoir et le rencontrer lors de cette cérémonie.

**ADOPTÉE**

**5.12 Participation financière pour le jour du Souvenir (couronne) (résolution)**

2021-10-468

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal contribue par la somme de 70 \$ pour l'achat d'une couronne à l'occasion du jour du Souvenir qui aura lieu le 6 novembre 2021.

**ADOPTÉE**

**5.13 Cité-école Louis-Saint-Laurent – Activité de financement (résolution)**

Attendu que la Fondation Louis-Saint-Laurent ne peut encore une fois cette année tenir leur Oktoberfest pour amasser de l'argent pour leur financement;

Attendu que l'humoriste Peter Macleod a accepté de faire un spectacle au profit de la Fondation :

Attendu que cette activité devait avoir il y a quelques années, mais à cause de la pandémie elle aura finalement lieu le 27 novembre prochain;

Attendu que cet événement est une source importante de financement et que par les années passées, le conseil municipal participait à l'Oktoberfest;

2021-10-469

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal fasse l'achat de 4 billets pour le spectacle de Peter Macleod le 27 novembre 2021 au coût de 40 \$ chacun.

La ville remettra les billets à des citoyens de Scotstown dans le cadre d'une activité ou d'un tirage.

**ADOPTÉE**

**5.14 Formations, colloques, rencontres, visioconférences, webinaire au cours du mois d'octobre 2021 (résolution)**

**5.14.1 6 octobre 2021 : CIUSSSE-CHUS : Présenter l'équipe du service d'organisation communautaire et son rôle**

Les membres du conseil sont informés qu'une formation aura lieu le 6 octobre 2021 par le CIUSSSE-CHUS.

**5.14.2 8 octobre 2021 : Comité directeur pour le Parc régional du Marécage des Scots**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, et Madame Monique Polard, directrice générale participeront à la rencontre du Comité directeur pour le Parc régional du Marécage des Scots, vendredi 8 octobre à 13 h 30 en visioconférence.

**5.14.3 12, 13 et 14 octobre : GOGESAF : Colloque Tous en action pour la Saint-François – 25\$**

2021-10-470

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la directrice générale participe au colloque de GOGESAF les 12, 13 et 14 octobre en visioconférence.

Le coût d'inscription est de 25 \$, car la Ville de Scotstown n'est pas membre de cet organisme.

Plusieurs conférences traiteront de la protection des berges, l'érosion, etc.

**ADOPTÉE**

**5.14.4 12 octobre 2021 : Soirée pour remise du certificat épargne-étude nouveau-né 2020 et soirée reconnaissance aux finissants**

Le 12 octobre prochain, les membres du conseil recevront les parents des nouveau-nés de l'année 2020 pour la remise d'un certificat épargne-étude qui sera fait par un tirage entre deux participants.

Par la suite, la soirée reconnaissance aux finissants aura lieu pour remettre une bourse de 100 \$ aux élèves ayant obtenu leur certificat d'études de niveau secondaire. Pour l'année 2020-2021, Monsieur Donavan Walker est le seul finissant.

**5.14.5 18 octobre 2021 : Comité Vitalisation FRR4 -MRC HSF**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, et Madame Monique Polard, directrice générale participeront à la rencontre du Comité Vitalisation dans le cadre du Programme FRR, volet 4 de la MRC du Haut-Saint-François le 18 octobre en soirée en visioconférence.

**5.14.6 20 octobre 2021 : Espace Muni : Aménager des rues conviviales et sécuritaires pour les personnes âgées**

Le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à une rencontre gratuite par webinaire organisé avec la collaboration d'Espace MUNI pour aider à connaître les caractéristiques et les besoins des personnes âgées qui se déplacent à pied ainsi que les éléments nécessaires à leur confort et à leur sécurité.

Des exemples d'aménagements adaptés à leurs besoins seront présentés et aideront à considérer les déplacements piétons dans les plans d'action Municipalité amie des aînés (MADA) et à identifier des défis à leur mise en œuvre.

Les objectifs :

Approfondir les champs d'intervention Sécurité ainsi que Transport et mobilité de la démarche MADA;

Reconnaître les caractéristiques et les besoins des piétons âgés;

Identifier des aménagements concrets favorisant le confort et la sécurité des personnes âgées qui se déplacent à pied;

Échanger sur les principaux défis rencontrés dans les municipalités à l'égard des déplacements piétons et des pistes de solution pour y répondre.

6. **Sécurité publique**

6.1 **Incendie**

6.1.1 **Demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires (résolution)**

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Scotstown désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Scotstown prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et d'un (1) pompier pour le programme d'Officier non urbain pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme;

2021-10-471

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE**

6.1.2 **Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 3 au 9 octobre 2021 – Tournée pour la vérification des détecteurs de fumée (résolution)**

2021-10-472

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'un formulaire visant la prévention des incendies et la vérification des détecteurs de fumée sera diffusé sur le site web de la ville afin que les citoyens puissent l'imprimer pour le transmettre au service incendie de la Ville de Scotstown ou il sera expédié par courrier dans un secteur défini pour l'année 2021.

**ADOPTÉE**

**6.1.3 Candidat pompier : Pierre-Luc Beaulieu (La Patrie) (résolution)**

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown désire offrir à ses citoyens un service de qualité ;

ATTENDU QUE Monsieur Pierre-Luc Beaulieu est présentement pompier volontaire pour la Municipalité de La Patrie depuis quelques années et qu'il suit actuellement la formation Pompier 1 requise pour être pompier à la Ville de Scotstown ;

ATTENDU la recommandation de M. René Charron, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown, datée du 26 mai 2020.

**2021-10-473**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'ENGAGER M. Pierre Luc Beaulieu en tant que pompier volontaire pour le service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown ;

DE FINANCER les dépenses reliées à cet engagement à même le budget courant de la municipalité;

Monsieur Beaulieu poursuit la formation Pompier 1 actuellement.

**ADOPTÉE**

**6.1.4 Caserne : seuil de la porte - réparation : ciment (résolution)**

Entendu que le seuil d'une des portes de la caserne est endommagée et nuit à la sortie du camion autopompe;

Entendu qu'il est nécessaire de faire les réparations nécessaires pour permettre l'entrée et/ou la sortie du camion facilement;

Entendu qu'une estimation a été demandée pour refaire le seuil en ciment avec des renforts par une entreprise spécialisée;

**2021-10-474**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'estimation de l'entreprise Barolet (Weedon) au montant approximative de 1 284 \$ plus les taxes pour les travaux de réfection du seuil d'une porte de la caserne incendie.

**ADOPTÉE**

**6.1.5 Budget pour distribution de friandises à l'Halloween (résolution)**

Attendu que les pompiers volontaires de Scotstown effectuent une surveillance dans les rues le soir de l'Halloween;

**2021-10-475**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les pompiers volontaires du Service incendie de Scotstown participent à une surveillance le soir de l'Halloween, le 30 octobre prochain.

Que la Ville de Scotstown vote une somme de cent cinquante dollars (150 \$) taxes incluses, pour l'achat de friandises qui seront remises aux enfants par les pompiers volontaires le soir de l'Halloween lors de leur ronde de surveillance.

Que le directeur incendie ou la directrice générale soit responsable de ces achats.

**ADOPTÉE**

**6.1.6 Centrale d'appel d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) –  
Facture pour frais COVID (résolution)**

Considérant que la *Loi sur la sécurité civile* établit que les municipalités doivent s'assurer qu'un centre d'urgence 9-1-1 détenant une certification de conformité aux normes gouvernementales dessert leur territoire, et en assumer le financement.

Considérant que les centres d'urgence 9-1-1 ont pour tâche de répondre aux appels des personnes en détresse, de déterminer la nature de l'urgence et de diriger les appels vers les services d'urgence appropriés (police, pompiers, ambulance, etc.).

Considérant que l'Agence municipale 9-1-1 est un organisme à but non lucratif désigné par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, afin de gérer et de distribuer la taxe municipale aux fins du financement du service 9-1-1;

Considérant qu'elle reçoit de Revenu Québec, qui en est le percepteur auprès des entreprises de téléphonie, le produit mensuel de la taxe municipale imposée par les municipalités sur les services téléphoniques aux fins de financer le service 9-1-1.

Considérant qu'elle doit le répartir, selon les règles qu'elle détermine, entre les municipalités locales;

Considérant que l'Agence doit de plus, contribuer annuellement au coût des vérifications aux fins de la certification des centres 9-1-1 effectuée par le ministère de la Sécurité publique du Québec à même le produit de la taxe;

Considérant qu'elle a un mandat de développement des centres d'urgence 9-1-1 :

- faire de la sensibilisation, de l'information ainsi que l'étude des normes de pratique et de qualité applicables à ces centres. Elle produit des guides, publications ou activités destinés aux centres 9-1-1 du Québec;
- effectuer une veille réglementaire et technologique et en intervenant devant les organismes de réglementation dans l'intérêt des municipalités;
- participer au financement des activités et des études liées à la recherche et au développement des centres d'appels d'urgence 9-1-1, aux fins d'améliorer les services offerts à la population;

Considérant que la taxe municipale pour le financement du service 9-1-1 est fixée au Québec à un montant mensuel de 0,46 \$ depuis le 1er août 2016;

Considérant que la taxe doit être payée par tout client d'un service téléphonique, quel qu'en soit le mode (téléphonie filaire ou sans-fil, incluant la téléphonie par Internet et les services payés au moyen de



cartes prépayées), à la condition que ce service permette de rejoindre, directement ou indirectement, un centre d'urgence 9-1-1;

Considérant que la taxe doit être perçue directement par le fournisseur des services téléphoniques;

Considérant que la Ville de Scotstown reçoit les services de la Centrale d'appel d'urgence Chaudière-Appalaches pour le 9-1-1 depuis plusieurs années;

Considérant la réception récente par courrier électronique d'une lettre de la Centrale d'appel d'urgence Chaudière-Appalaches datée du 17 septembre 2021 nous informant des dépenses imprévues liées à la pandémie COVID-19 et que leurs démarches auprès des instances gouvernementales pour recevoir une aide s'est avérée insuffisante;

Considérant que devant cette impasse, ils n'ont d'autres choix que de solliciter les municipalités directement tout en alléguant que les municipalités du Québec ont reçu des aides financières gouvernementales pour assumer les dépenses excédentaires associées à la pandémie;

Considérant que la Ville de Scotstown a dû faire face elle aussi à de nombreuses dépenses supplémentaires comme toutes les municipalités au Québec et qu'elle n'a pas imposé une taxe spéciale COVID-19 à ses contribuables ou de compensation que ce soit par l'achat pour l'achat d'équipements, le manque de ressources humaines, etc. depuis le mois de mars 2020 correspondant au début de cette pandémie et qui s'élève à un montant supérieur à l'aide reçue par le gouvernement;

Considérant que la Centrale d'appel d'urgence Chaudière-Appalaches indique que la facture reçue est établie en fonction des dépenses réelles occasionnées par la pandémie jusqu'à ce jour en tenant compte de la population à raison de 0,30 \$ per capita, mais d'un minimum de 350 \$ par municipalité;

Considérant que le montant facturé à la Ville de Scotstown est de 350 \$ ce qui représente une somme de 0,70 \$ per capita;

**2021-10-476**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown refuse le paiement de toute somme facturée par la Centrale d'appel d'urgence Chaudière-Appalaches en lien avec la pandémie COVID-19 à ce jour et à venir;

Que cette résolution soit transmise à la Centrale d'appel d'urgence Chaudière-Appalaches pour les informer que le conseil municipal ne peut recevoir une facture de ce genre et copie à l'Agence municipale 9-1-1, à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à Monsieur François Jacques, Député de Mégantic, à la Fédération québécoise des municipalités, à la MRC du Haut-Saint-François et les municipalités sur le territoire de la MRC  
**ADOPTÉE**

**6.1.7 Renouvellement entente avec la Croix-Rouge (résolution)**

Attendu l'entente signée entre la Ville de Scotstown et la Croix rouge pour l'aide aux sinistrés;

**2021-10-477**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown autorise le paiement à la Croix-Rouge pour l'aide aux sinistrés au montant annuel de 170 \$.

**ADOPTÉE**

**6.1.8 Municipalité de Notre-Dame-des-Bois – Demande d'entraide incendie du 5 au 9 octobre (résolution)**

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois a demandé à la Ville de Scotstown une entraide incendie pour la période du 5 au 8 octobre en raison de travaux routiers empêchant le passage des véhicules d'urgence sur la route Chesham entre leur municipalité et la municipalité de Val-Racine;

Considérant que le service d'entraide demandé vise que tous les appels incendie provenant de la Municipalité de Val-Racine sera automatiquement diriger vers Scotstown et Hampden durant cette période, car pour se rendre à Val-Racine le seul chemin accessible sera par le chemin Franceville;

Considérant que cette demande a été transmise à Monsieur René Charron, directeur incendie de la Ville de Scotstown;

2021-10-478

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown accepte la demande d'entraide incendie pour la période du 5 au 8 octobre 2021 demandé par la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois afin d'intervenir à tous les appels incendie provenant de la Municipalité de Val-Racine durant cette période par le seul chemin accessible sera par le chemin Franceville.

**ADOPTÉE**

**7. Voirie**

**7.1 Rue Hope**

**7.1.1 Achat de tourbe (résolution)**

Considérant les travaux de pavage effectués il y a quelques jours sur la rue Hope;

Considérant que la largeur du pavage neuf est un peu moindre que l'ancienne surface;

2021-10-479

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown fasse l'achat d'une quantité de 5 000 pieds carrés de tourbe auprès de l'entreprise Gazonnière de l'Estrie (Bishopton) au coût de 0,28 \$/pi<sup>2</sup> plus les taxes et les frais de livraison;

La pose de la tourbe sera effectuée par les employés municipaux.

**ADOPTÉE**

**7.1.2 Entériner l'achat de gravier et terre : rue Hope : accotements de la rue et pelouse (résolution)**

Considérant les travaux de pavage faits sur la rue Hope au cours des derniers jours;

Considérant que les accotements de la rue Hope doivent être aménagés pour protéger les infrastructures de la rue et permettre l'écoulement des eaux de pluie vers les fossés;

2021-10-480

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine l'achat de terre et gravier 0 ¾ de l'entreprise Excavation Richard Blais pour le rechargement des accotements de la rue Hope.

**ADOPTÉE**

**7.1.3 Accepter les coûts des travaux et demande de remboursement au MTQ - Dossier no 00030546-1 - 41080 (05) - 2021-04-20-10 (résolution)**

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet particulier d'amélioration au montant de 20 000 \$ ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a investi l'aide financière sur la rue Hope pour offrir plus de sécurité aux usagers et protéger les infrastructures de cette route;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particulier d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

ATTENDU QUE des travaux de pavage ont été effectués sur la rue Hope;

POUR CES MOTIFS,

2021-10-481

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil de la Ville de Scotstown approuve les dépenses d'un montant de 46 592,06 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministre des Transports du Québec;

Que ces travaux représentent des dépenses nettes financées ainsi :

. Aide financière du Ministère des Transports : 20 000 \$;

. Ville de Scotstown : 26 592,06 \$.

**ADOPTÉE**

**7.1.4 Déneigement des cours de l'Hôtel de Ville et du garage municipal/caserne incendie (reprise de décision)**

Une demande d'appel d'offres a été faite à la suite de l'adoption de la résolution 2021-09-424 à la séance du 7 septembre dernier pour le déneigement des cours de l'Hôtel de Ville et du garage municipal/caserne incendie.

Le conseil municipal prendra décision finale après la réception des offres reçues.

8. **Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

8.1 **Programme TECQ et PRIMEAU : vérification par caméra (résolution)**

Considérant les travaux devant être réalisés sur les rues Albert et de Ditton dans le cadre des Programmes d'aides financières TECQ et PRIMEAU en 2022;

Considérant que des expertises par caméra doivent être faites pour examiner l'état des canalisations et mieux déterminer l'ampleur des travaux devant être effectués et les coûts;

2021-10-482

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une demande soit faite auprès de l'entreprise ADE pour les canalisations à faire inspecter au niveau des conduites d'égout pluvial et d'égout domestique sur les rues Albert et de Ditton selon les croquis préparés par la firme d'ingénieur EXP.

**ADOPTÉE**

8.2 **Demande à Hydro Québec – Vérification de la tension au poste chlore (résolution)**

Considérant qu'il est survenu à quelques reprises au cours des dernières semaines des coupures anormales d'électricité au poste de chlore produisant l'arrêt d'équipements essentiels pour la distribution du réseau d'eau potable;

2021-10-483

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une demande soit adressée à Hydro Québec pour qu'ils viennent vérifier l'alimentation, la tension et le branchement du service d'électricité fourni au poste de chlore pour éviter toutes coupures d'électricité.

**ADOPTÉE**

8.3 **Frais pour branchement d'une entrée de service : Lot 4774112 – Frais : location machinerie, service de plombier, fournitures (résolution)**

Considérant que le propriétaire du lot 4 774 112 situé sur la rue de Ditton a fait une demande au conseil municipal afin que les services municipaux d'aqueduc et d'égout desservent le terrain dans le but d'y construire une résidence au cours des prochains mois;

Considérant que des travaux de pavage sur la rue de Ditton sont prévus au cours des prochains jours et que les travaux visant l'installation des canalisations d'aqueduc et d'égout pour desservir le lot 4 774 112 doivent être faits avant la pose du pavage;

2021-10-484

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les travaux et les frais pour relier le lot 4 774 112 aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout et accepte les frais suivants :

- . l'excavation effectuée par l'entreprise Excavation Richard Blais;
- . l'achat et le transport des matériaux granulaires;
- . les services spécialisés d'un plombier par l'entreprise Belle-eau-clair (Lac-Mégantic);
- . l'achat des fournitures : tuyaux, raccords, etc.;
- . la location d'un compacteur auprès de Location Cookshire;
- . les employés municipaux;
- . et la surveillance des travaux par la firme Aquatech.

**ADOPTÉE**

**8.4 Nettoyage du réseau d'aqueduc : du 18 au 20-10-2021 / du réservoir d'eau : 21-10-21 (information)**

Considérant que le nettoyage du réseau d'eau potable est effectué deux (2) fois par année selon le contrat en vigueur pour l'exploitation des réseaux municipaux avec la firme Aquatech;

Considérant que la technicienne responsable du secteur de la Ville de Scotstown a planifié les travaux de nettoyage du réseau d'aqueduc entre le 18 et le 20 octobre prochain;

Considérant que les travaux de nettoyage des réservoirs d'eau potable seront prévus le 21 octobre 2021;

**2021-10-485**

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que les membres du conseil municipal prennent connaissance de ces informations qui seront diffusées dans la prochaine édition de l'Info-Scotstown et sur la page Facebook;

Que l'employé municipal assistera l'employé de la firme Aquatech lors du nettoyage du réseau d'eau potable;

Que les travaux de nettoyage des réservoirs d'eau potable sont effectués par un (1) employé de la firme Aquatech tel que stipulé au contrat en vigueur et le conseil municipal demande qu'un employé supplémentaire de cette firme accompagne pour les travaux en espace clos.

**ADOPTÉE**

**8.5 Contrat pour exploitation des réseaux municipaux (résolution)**

Entendu que le contrat d'exploitation des réseaux municipaux se termine le 31 décembre 2021;

**2021-10-486**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une démarche sera faite auprès de l'entreprise Aquatech pour vérifier le prix d'un nouveau contrat pour les prochaines années;

Les informations seront remises au conseil municipal pour décision finale.

**ADOPTÉE**

**9. Aménagement, urbanisme et développement**

**9.1 Services d'inspecteur en bâtiment pour la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden (reporté)**

**2021-10-487**

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

**9.2 Nomination des personnes autorisées aux fins d'application des règlements d'urbanisme, des dispositions relatives aux nuisances et des règlements liés à l'environnement à l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et autorisation d'émettre des constats d'infraction au nom de la Municipalité (résolution)**

**ATTENDU QUE** l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction en son nom;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite désigner les personnes chargées de l'application des règlements municipaux en matière d'urbanisme, de nuisances et d'environnement et les autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2021-10-488**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**DE NOMMER** la Directrice Générale et l'inspecteur municipal à titre de personnes responsables de l'application des règlements d'urbanisme de la municipalité (règlement de zonage, règlement de lotissement, règlement de construction, règlement sur les conditions d'émission de permis de construction, règlement sur les permis et les certificats, etc.) et de les autoriser à délivrer au nom de la municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre de ces règlements;

**DE NOMMER** la Directrice Générale et l'inspecteur municipal à titre de personnes responsables de l'application des dispositions réglementaires relatives aux nuisances et de les autoriser à délivrer au nom de la municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre de ces règlements;

**DE NOMMER** la Directrice Générale et l'inspecteur municipal à titre de personnes responsables de l'application des règlements liés à l'environnement adoptés par la Municipalité (règlement sur les pesticides, règlement sur le mesurage des boues, règlement sur la gestion des matières résiduelles, etc.) et de les autoriser à délivrer au nom de la municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre de ces règlements;

**DE NOMMER** la Directrice Générale et l'inspecteur municipal à titre de personnes responsables de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)* et de les autoriser à délivrer au nom de la municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement.

**ADOPTÉE**

**9.3 Attribution numéro civique : 134 rue de Ditton (lot : 4 774 112) (résolution)**

**2021-10-489**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal attribue le numéro civique 134 au lot 4 774 112 sur la rue de Ditton, terrain qui a été vendu au cours des derniers mois et

visant un projet de construction d'une résidence au cours des prochains mois.

**ADOPTÉE**

**9.4 Plan d'action 2020-2024 (FRR) par la SDSH : date prévue pour dépôt (résolution)**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire et siégeant sur le comité de la Société de Développement Scotstown-Hampden informe les membres du conseil des orientations du Plan d'action 2020-2024 de la Ville de Scotstown;

Considérant que le Plan d'action 2020-2024 vise quatre (4) projets suivants :

- . Aménagement d'une halte sur le territoire de la Municipalité du Canton de Hampden avec des bancs, tables de pique-nique, télescope, etc.;
  - . Construction d'un pavillon multifonctionnel au Camping de la rivière étoilée (Parc Walter-MacKenzie) pour le rangement des équipements nautiques et sportifs avec une station pour la réparation des vélos et la tenue de formation sur la faune, la pêche, les oiseaux, etc.;
  - . L'aménagement d'un mini-golf au Parc Walter-MacKenzie;
  - . Un projet par le comité Cœur villageois devant être au service de la population pour un montant approximatif de 30 000 \$;
- Total des projets sur une période de quatre (4) ans : 110 000 \$

**2021-10-490**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution;

Que le conseil municipal approuve les 3 premiers projets soumis dans le préambule de ladite résolution et demande d'obtenir des informations détaillées du projet que le comité Cœur villageois souhaite réaliser;

Qu'à la réception de la version finale du Plan d'action 2020-2024, une copie sera remise aux membres du conseil pour approbation et transmise à la MRC du Haut-Saint-François dans le cadre du Programme FRR, volet 4.

**ADOPTÉE**

**10. Loisir et culture**

**10.1 Bâtiment occupé par La Relève du Haut-St-François : estimation pour réparation éclairage (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown est propriétaire du bâtiment situé sur la rue Hope au terrain de balle et qu'il est utilisé par l'organisme La Relève du Haut-Saint-François;

Considérant qu'il y a des problèmes d'éclairage qui doivent être vérifiés et réparés le plus rapidement possible;

**2021-10-491**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'estimation de l'entreprise Philippe Mercier Électricien (Lac-Mégantic) pour le changement de l'éclairage et l'installation de tubes DEL sur 8 lumières (16 tubes) au montant de 464 \$ plus les taxes.

**ADOPTÉE**

2021-10-492

**10.2 Entériner le perron de l'entrée pour le local de la patinoire en ciment (résolution)**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les travaux et l'achat de ciment pour l'aménagement d'un perron à la sortie du local de la patinoire à l'arrière de l'Hôtel de Ville pour une meilleure sécurité des usagers.

Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Béton Léo Barolet (Weedon).

**ADOPTÉE**

**10.3 Comité Loisirs Hampden-Scotstown : Fête de l'Halloween et concours de décoration de maison (information)**

Le comité Loisirs Hampden-Scotstown organise différentes activités pour la Fête de l'Halloween et un concours de décoration.

Les informations seront diffusées sur la page Facebook du comité Loisirs et elles seront partagées sur celle de la ville en plus de la diffusion dans la prochaine édition de l'Info-Scotstown.

**10.4 Dossier : rénovation de cuisine (Hôtel de Ville) (résolution)**

Considérant que le dossier entamé pour le réaménagement de la cuisine à l'Hôtel de Ville exige des coûts importants et qu'ils dépassent le projet initial;

2021-10-493

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal reporte ce dossier pour réexaminer les diverses options d'aménagement et les coûts.

**ADOPTÉE**

**11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia**

11.1 Aucun sujet

11.2 Aucun sujet

11.3 Aucun sujet

**12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

Madame Madeleine Bergeron s'informe pour le dossier de raccordement de sa résidence à l'eau potable par un autre tracé que celui en place actuellement pour éviter des problèmes.

Monsieur Désilets, maire, indique que le dossier doit être vérifié relativement à des servitudes pour droit de passage à obtenir, les coûts et les responsabilités.

2021-10-494

**13. Levée de la séance (résolution)**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 22.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.



**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021**

**VILLE DE SCOTSTOWN**

---

Marc-Olivier Désilets, maire

---

Monique Polard, directrice générale